



## Avis de Course

# ONE DESIGN DAY

## Régates monotypes

**DATES : 28 janvier 2018.**

**LIEU : Baie de Fort de France**

### 1. RÈGLES APPLICABLES :

#### 1.1. L'épreuve est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020 (RCV – ISAF),
- Les Prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- Les Règles des classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course, leurs Annexes et éventuels avenants.
- Les instructions de course type.

1.2. Jauge : Cette manifestation s'adresse exclusivement aux monotypes de sport à quille et aux séries habitables monotypes.

**Pour toutes les séries au départ, le classement s'effectuera en temps réel.**

Les voiliers devront être armés et équipés conformément aux règles de classe de la série concernée. Les séries Habitables relèveront au minimum de la Catégorie de Navigation « COTIERE » (Division 240) ; la dotation en matériel correspondant pourra être contrôlée.

1.3 Sécurité : **le port du gilet de sauvetage conforme est obligatoire pour les régatiers des séries « Monotypes de Sport à quille »**

### 2. PUBLICITÉ

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de la F.F.Voile, les bateaux seront tenus de porter la publicité fournie par l'organisateur.

### 3. CATEGORIES ADMISES À COURIR :

Seront admis à courir les équipages inscrits dans l'une des séries suivantes, représentées par un **minimum de 3 bateaux** :

- MELGES
- SURPRISES
- TEMPESTS

L'organisateur se réserve le droit d'admettre à courir les équipages d'autres séries

### 4. INSCRIPTIONS

4.1 Les inscriptions se feront :

- Au Secrétariats du Yacht Club, heures d'ouverture, jusqu'au Samedi 27 janvier 11 heures, ou
- en remplissant le formulaire joint et l'adressant à : [ycmq972@orange.fr](mailto:ycmq972@orange.fr)



## **Avis de Course ONE DESIGN DAY (suite)**

### 4.2. Admissibilité :

**Tous licenciés FFV 2018** (Des licences journalières seront à la disposition des équipages)

### 4.3. Les concurrents devront, au moment de l'inscription, présenter obligatoirement :

- Leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs,
- La carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,

### 5. DROITS A PAYER : Droits d'inscription à l'épreuve :

♦18.00 euros par Equipier

♦ 18.00 euros par accompagnant participant au repas

### 6. PROGRAMME :

#### 6.1. Horaires :

♦ **Dimanche 28 janvier, 8.55 heures** : Signal d'attention 1<sup>er</sup> départ 1ere série. (Zone de Course)

♦ **Dimanche 28 janvier, à partir de 13 heures** : Remises des prix et repas (YCM. Espace P.M.A.)

#### 6.2. Nature et nombre de courses : **Les parcours seront de type Banane**

Les manches seront « à suivre »

Un parcours de type différent pourra être envisagé en clôture de la manifestation.

### 7. CLASSEMENT :

Un classement en temps réel sera envisagé pour chaque série.

Il n'y aura pas de classement « scratch »

### 8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

8.1. Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants :

*« J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile (RCV-ISAF 2017-2020) et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve »,*

et pour les propriétaires : *« j'atteste que mon navire est assuré pour cette épreuve et qu'il est équipé conformément aux réglementations en vigueur ».*

Cette signature devra être accompagnée du règlement dont le montant figure à l'article 5 du présent avis.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée avant validation définitive de l'inscription.

8.2. Les Instructions de Course et Annexes seront disponibles après confirmation des inscriptions.

#### 8.3. Remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice

### 9. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF sera : 72

### 11. INFORMATIONS : [ycmq972@orange.fr](mailto:ycmq972@orange.fr)

#### **YACHT CLUB de la MARTINIQUE**

Bd Chevalier de Ste Marthe. 97200. Fort de France

**Horaires du Bureau** : Lundi : 8h00 à 13h30

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 12h30 ; 13h30 à 16h30

Samedi : 8h00 à 12h00

#### **Composition du corps arbitral**

Président du Comité de Course : G. Honoré LAVALY

Président du Comité de Réclamation : Alain LEOTURE

*Yacht Club de Martinique, Club allié du Yacht Club de France*

*Bld Chevalier Ste Marthe, 97200Fort de France Tél. 0596 63 26 76 - Fax 0596 63 94 48/  
N° de SIRET 31430770300012 ; Code APE 9312Z ; agr. DRJS 103515 -25051967*